

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du :

(1) Pouvoir organisateur : Femme Prévoyante Socialiste (2)

(1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française : (2)

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : Ecole de la Femme (2) ~~Date et signature du chef d'établissement de la C.F.~~  
 adresse complète : rue Darchis, 20 ou du représentant du P.O. subventionné : (1) (2)  
4000 Liège (2)  
 n° de matricule : Liège: 6.188.216 (2) *13/01/95*  
 n° de téléphone : (041) 23 03 02 (2) *et y...*

2. Transmis en date du : (3) par le réseau :

(1) Communauté française  
 (1) Provincial et communal

(1) Libre - confessionnel  
 (1) - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code : (4) 8210 62 V 21 F1 / 803

Formation continuée des auxiliaires polyvalents au service à domicile et en collectivité  
 UF : violences familiales (2)

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de ..... page(s) (2)

5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de ..... page(s) (2)

6. Classement de l'unité de formation :

(1) enseignement secondaire : transition (1) ~~XXXXXX~~ (1)  
 degré : ~~XXXXXX~~ (1) supérieur (1)  
 (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : (2)  
 (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : (2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement  
 Repris en annexe n° 3 de .....1. page(s) (2)

8. Programme de (des) cours Repris en annexe n° 4 de .....1. page(s) (2)

9. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de .....1. page(s) (2)

10. Chargé (s) de cours Repris en annexe n° 6 de .....1. page(s) (2)

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher  
 (2) A compléter  
 (3) A compléter par le Secrétaire permanent  
 (4) Réservé à l'administration

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4) **82 10 52 021 F<sub>n</sub>**

**803**

Horaire minimum

1. Dénomination des cours (2)	classement des cours (5)	code U (6)	nombre de périodes (7)
UF 2 violences familiales	CT	F	22
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
2. Part d'autonomie		P	2
<i>Total des périodes</i>			24

12. Réserve au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

*voir annexe*

*01/04/95*

*N. Verwoert*

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

**OBSERVATIONS  
RENCONTREES**

Date : **11 MAI 1995**

J. MEUNIER  
Signature : *[Signature]*  
ADMINISTRATEUR  
PÉDAGOGIQUE

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher  
 (2) A compléter  
 (4) Réserve à l'administration  
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM  
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V  
 (7) 1 période = 50 minutes

**FORMATION CONTINUEE DES AUXILIAIRES  
POLYVALENT(E)S DES SERVICES A DOMICILE  
ET EN COLLECTIVITE**

**U F - Violences familiales**

ANNEXE 1

**FINALITES GENERALES DE L'U.F. :**

Conformément aux principales finalités définies dans l'article 7 du Décret du 16 avril 1991, paru au Moniteur Belge le 25 juin 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale :

- 1°. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 2°. Répondre aux besoins et demandes émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

-----

**FINALITES PARTICULIERES DE L'U.F. :**

L'unité de formation a pour objet de rendre l'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivité capable de faire face aux violences familiales et de travailler dans un cadre pluridisciplinaire d'appui aux personnes et aux familles.

**FORMATION CONTINUEE DES AUXILIAIRES  
POLYVALENT(E)S DES SERVICES A DOMICILE  
ET EN COLLECTIVITE**

**U F - Violences familiales**

ANNEXE 2

**CAPACITES PREALABLES REQUISES :**

Capacités :

Maîtriser de manière satisfaisante les capacités définies dans le programme des cours de la formation « auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivité ».

Titres pouvant en tenir lieu :

- Certificat de qualification d'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivité,
- brevet d'aide familiale,
- certificat de qualification de l'enseignement de plein exercice d'auxiliaire familiale et sanitaire,
- tous les titres donnant accès aux fonctions d'aide familiale dans les services agréés par les régions et aux fonctions de personnel soignant dans les institutions agréées par l'INAMI.

Pour être admis dans l'UF, l'étudiant doit exercer les fonctions de personnel soignant ou d'aide familiale.

**FORMATION CONTINUEE DES AUXILIAIRES  
POLYVALENT(E)S DES SERVICES A DOMICILE  
ET EN COLLECTIVITE**

**U F - Violences familiales**

ANNEXE 3

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES DE  
DEDOUBLEMENT ET DE REGROUPEMENT DE L'U.F. :**

**DEDOUBLEMENT**

Il est recommandé que le groupe ne soit pas supérieur à 20 personnes, afin de favoriser l'apprentissage de chacun.

**FORMATION CONTINUEE DES AUXILIAIRES  
POLYVALENT(E)S DES SERVICES A DOMICILE  
ET EN COLLECTIVITE**

**U F - Violences familiales**

ANNEXE 4

**PROGRAMME DE L'U.F. :**

A l'issue de l'unité de formation, l'élève devra être capable de :

- définir la violence
  - ses expressions actives (psychologique, verbale, physique, sexuelle) et passives (négligences),
  - violences familiales :
    - parenté affective et dépendance matérielle aggravant la situation
    - parents/enfants
    - enfants/parents,
  - approche systématique du milieu familial en crise.
- préciser le rôle de l'auxiliaire polyvalent(e)des services à domicile et en collectivité :
  - les intervenants sociaux,
  - les équipes S.O.S. Enfants,
  - le secret professionnel,
  - la relation professionnelle d'aide.

**FORMATION CONTINUEE DES AUXILIAIRES  
POLYVALENT(E)S DES SERVICES A DOMICILE  
ET EN COLLECTIVITE**

**U F - Violences familiales**

ANNEXE 5

**FIXATION DES CAPACITES TERMINALES**

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant sera capable :

- d'observer les signes de la violence familiale,
- d'analyser le milieu familial en crise,
- d'ajuster son intervention en tant qu'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivité à cette situation de crise.

**FORMATION CONTINUEE DES AUXILIAIRES  
POLYVALENT(E)S DES SERVICES A DOMICILE  
ET EN COLLECTIVITE**

**U F - Violences familiales**

ANNEXE 6

**PROFIL DU CHARGE DE COURS**

Enseignant ou expert possédant une expérience professionnelle de 5 ans au moins dans l'encadrement de la fonction d'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivité.